

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 98

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / MME MARINE PUSTORINO

OBJET

CCAS d'Aix-en-Provence - Analyse des besoins sociaux. Convention de partenariat
pour l'échange des données

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale**

PRESENTATION

Afin d'anticiper ses politiques publiques spécifiques à son territoire, la Ville d'Aix en Provence s'est dotée d'un Observatoire Social, dans le cadre de sa démarche d'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) initiée en 2015 par son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Cette démarche relève d'une obligation légale pour les CCAS (décret du 6 mai 1995 inscrit dans le code de l'action sociale et de la famille) et repose sur une collaboration avec les partenaires sociaux dont le Conseil Départemental, ainsi que sur un dispositif de gestion opérationnelle validé par l'Union Nationale des CCAS.

L'ABS est un instrument de réflexion à l'échelon communal qui implique que le CCAS soit l'animateur et le coordinateur du développement social local. Sa méthode repose sur une démarche-projet d'observation concertée et multi partenariale à partir d'un diagnostic établi sur un échange de données quantitatives et qualitatives et sur la confrontation des analyses qui en résultent.

Son enjeu est d'être un outil d'aide à la décision pour les élus locaux et les acteurs sociaux du territoire. Sa finalité est de proposer des solutions à plusieurs et de mettre en place des dispositifs pour répondre aux besoins sociaux identifiés.

Dans le cadre de la mise en place de son ABS (2015-2016) le CCAS de la Ville d'Aix en Provence a fait appel au Cabinet COMPAS (Centre d'Observation et de Mesures des Politiques d'Actions Sociales) pour conduire les travaux et pérenniser la démarche.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

L'objet du présent rapport est de présenter au vote de la commission une convention de partenariat avec le CCAS d'Aix en Provence pour formaliser le partage de données socio économiques territorialisées et anonymes.

Le Conseil départemental recueille ces informations auprès de plusieurs services dont les Maisons départementales de la Solidarité pour leur territoire respectif.

La convention engage les signataires sur :

- La finalité et le contenu de la démarche,
- Les modalités de recueil et d'exploitation des données,
- Les règles liées au secret statistique,
- Les modalités de diffusion de l'information et la propriété des données.

La convention est conclue pour un an renouvelable par tacite reconduction.

INCIDENCE FINANCIERE

Ce rapport est sans incidence financière.

CONCLUSION

Au bénéfice des conclusions qui précèdent et sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir valider le principe d'une collaboration à l'Analyse des Besoins Sociaux du CCAS d'Aix en Provence et m'autoriser à signer la convention prévue à cet effet jointe en annexe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL